



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 96407

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les avantages que pourrait offrir la promotion de la méthode syllabique dans l'éducation de nos jeunes générations. Aujourd'hui nous sommes confrontés à un bilan qui nous impose de réagir : 40 % des enfants sortant du primaire éprouvent des difficultés de lecture et d'écriture, 15 % des élèves de CM2 ne maîtrisent absolument pas ni la lecture ni l'écriture. La publication du programme international de suivi des acquis (PISA) le 7 décembre dernier par l'OCDE enregistre un résultat global moyen du système éducatif français. Pourtant, l'exemple de nos voisins européens offre des éléments de réponse face à ce constat alarmant. La Grande-Bretagne est ainsi en train de faire le choix de la méthode syllabique et obtient des résultats très encourageants. De la même manière, la Finlande, qui occupe systématiquement les premières places des classements internationaux, utilise exclusivement ces méthodes syllabiques. Aussi, afin de doter nos enfants des outils indispensables qui leur permettraient de faire face aux défis du monde actuel, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, a pleinement pris conscience de la question évoquée : les instructions sont claires quant à l'apprentissage de la lecture au CP, elles figurent explicitement dans l'arrêté de programme paru le 19 juin 2008. « Au cours préparatoire, l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots... », il est précisé quelques lignes plus loin dans le même texte : « dès le cours préparatoire les élèves s'entraînent à déchiffrer... » Ces principes sont ensuite détaillés dans la progression désormais intégrée au programme lui-même. L'apprentissage se fonde bien sur des exercices de liaison graphèmes-phonèmes. Il appartient à chaque maître d'appliquer ces principes dans le cadre d'une méthode mise en oeuvre dans la classe. Afin d'aider les enseignants, l'éducation nationale met à leur disposition des outils de travail, strictement conformes au programme tel le DVD « Apprendre à lire », le document « Lire au CP ». Des recherches sont actuellement en cours sous la direction d'universitaires, avec le soutien actif du CNRS, pour définir les modalités les plus efficaces de cet apprentissage et mettre à disposition des maîtres de nouveaux outils validés par une évaluation indépendante. Enfin, un dialogue a été engagé avec les éditeurs de manuels scolaires afin de garantir leur conformité au programme. Dans ce cadre, une attention toute particulière est portée aux manuels de CP. Cet ensemble d'instructions et de ressources a pour objet la généralisation d'un apprentissage systématique et progressif du code alphabétique dans tous les cours préparatoires, dès le début de l'année scolaire. Afin d'en garantir l'application rapide et généralisée, les inspecteurs de l'éducation nationale vérifient, sous l'autorité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, la stricte mise en oeuvre du programme par les enseignants dans chaque école.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96407

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13641

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13067